



# CIRCULAIRE DE RENTREE

Septembre 2024 – juillet 2025

## Date de la rentrée scolaire

L'année scolaire 2024-2025 débutera pour les élèves, le **lundi 2 septembre 2024**.

Après que les élèves aient repris le chemin de leur classe, accompagnés de leur enseignant, l'APEL offrira un café aux parents qui le souhaitent.

L'équipe enseignante sera en prérentrée les jeudi 29 août et vendredi 30 août 2024.

## Accueil des familles lors de la prérentrée

Le jour de la prérentrée des enseignants, un accueil des familles et des enfants est prévu.

Ce temps d'accueil permet une prise de contact avec son/sa nouvel(le) enseignant(e). Lors de ce temps, les familles qui le souhaitent pourront également apporter le cartable ou les fournitures demandées.

Ce temps d'accueil se déroulera le **vendredi 30 août 2024 de 16h30 à 17h30**.

## Horaires de l'école

Voici les horaires de l'école pour l'année scolaire 2024 – 2025 :

### Maternelles

	Matin	Après-midi
Début des cours	8h30	13h30
Fin des cours	11h45	16h30

### Élémentaires

	Matin	Après-midi
Début des cours	8h30	13h45
Fin des cours	12h00	16h30

## Horaires d'ouverture de l'école

L'accueil des élèves est possible 10 minutes avant le début des cours.

Pour tous, le matin, l'accès à l'école est possible à partir de 8h20.

L'après-midi, les élèves externes reviendront à l'école par le hall, côté placette, à partir de 13h20.

École Sainte Marie – 3 placette de la Chapelle Notre-Dame la Blanche 44350 GUERANDE

Tél. : 02 40 24 91 48 – ec.guerande.ste-marie@ec44.fr

## L'Accueil du matin

L'entrée dans l'école se fait **IMPERATIVEMENT** par le portail.

Tous les parents peuvent entrer dans l'enceinte de l'école.

Les enfants de Maternelle sont conduits dans la classe par leur accompagnateur.

Les enfants d'Élémentaire rejoignent leur classe seuls. Les parents peuvent exceptionnellement accompagner leur enfant en classe s'ils ont une information brève et urgente à transmettre à l'enseignant(e).

Les parents ressortent de l'Établissement par le hall ou par le portail.

**La sécurité est l'affaire de tous : les parents doivent veiller à refermer la porte du hall en sortant (pas de surveillance)**

## La sortie du midi – le retour à l'école

Ils se déroulent par le hall de l'école (placette ND la Blanche). A 11h45 pour les maternelles, ou à 12h00 pour les élémentaires, les enfants sont remis à leurs parents à la porte du hall.

A partir de 13h20, l'accueil de tous les enfants est possible par la porte du hall.

## La sortie du soir

L'entrée des parents dans l'école se fait **IMPERATIVEMENT** par le portail ; la sortie par le hall ou par le portail.

Les parents des maternelles récupèrent leur enfant dans la classe puis sortent par le hall ou par le portail.

Les parents des élémentaires récupèrent leur enfant sur la cour (les enfants sont rangés sous le préau).

Les enfants autorisés à sortir seuls (carte de sortie à demander au secrétariat) se rendent directement dans le hall. Un enseignant de surveillance se charge de laisser partir les élèves sur présentation de leur carte de sortie, dès 16h30.

## Carte de sortie

La carte de sortie permet aux enfants de quitter l'établissement sans accompagnateur. Elle est délivrée aux élèves sur demande écrite des parents formulée auprès du secrétariat : [secretariat.saintemarie@es-sag.fr](mailto:secretariat.saintemarie@es-sag.fr)

La délivrance d'une carte de sortie n'est possible qu'à partir du CP.

## Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée des enseignants et des salariés de l'OGEC.

L'équipe enseignante est composée de 13 professeurs des écoles. L'équipe OGEC est composée de 13 salariés répartis de la manière suivante :

- Les ASEM (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles),
- Les AESH (Accompagnants d'élèves en situation de Handicap)
- Une Enseignante d'Anglais
- Le Personnel de service
- Le personnel de ménage
- Le personnel administratif

## Composition de l'équipe enseignante

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'équipe enseignante sera composée de :

Mme Anne-Laure DELESTRE (TPS-PS) et ...  
(*nomination en cours*)

Mme Catherine PHILIPPON (PS-MS)

Mme Isabelle PEUGNET, Mme Aurore PROUTIERE et M. Olivier TARDIVEL (MS-GS)

Mme Claire BATARD (GS-CP)

Mme Isabelle TUARD (CP-CE1)

Mme Valérie CHEDEMOIS (CE1)

M. Mikaël RABU (CE2)

Mme Marie-Laure SALLIOT (CE2-CM1)

Mme Sandra BOURDON (CM1-CM2)

Mme Delphine REDON (CM2)

Mme Françoise PERRETTE (Ens. spécialisé ASH)

Mme Valérie SICARD (coordinatrice ULIS)

## Enseignement Spécialisé

Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage bénéficient de l'aide Mme Françoise PERRETTE, enseignante spécialisée. Les temps de remédiation ont lieu durant le temps de classe, au sein de l'école. La proposition de cette aide est décidée en conseil des maîtres.

## Répartition pédagogique des classes

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'école Sainte Marie compte 10 classes et scolarise 250 élèves.

Les classes sont réparties de la manière suivante :

Classe de TPS-PS	Classe de PS-MS	Classe de MS-GS	Classe de GS-CP	Classe de CP-CE1
Classe de CE1	Classe de CE2	Classe de CE2-CM1	Classe de CM1-CM2	Classe de CM2

## Dispositif ULIS

L'école Sainte Marie compte un dispositif ULIS qui permet l'accueil de douze élèves. Ces élèves, inscrits dans les classes élémentaires de l'école, suivent leur scolarité avec les autres élèves de l'école et bénéficient de l'aide d'une AESH collective, et Mme Valérie SICARD, enseignante spécialisée et coordinatrice des projets de scolarisation des élèves.

## Listes de classes

Elles seront diffusées à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, par affichage. La répartition des élèves relève de la responsabilité du Chef d'Établissement ; aucune demande des familles concernant le placement de leur enfant dans telle ou telle classe ne saurait être garantie.

## Décharge de Direction

Je serai déchargé de ma classe le lundi et le mardi. Durant toute l'année, je me tiendrai à disposition des familles qui souhaitent me rencontrer (sur rendez-vous). Nous privilégierons les rendez-vous les jours de décharge de direction.



## Calendrier des vacances scolaires

Vacances	Dates des vacances (de ... après la classe à ... au matin)
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024 Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2024 Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	Vendredi 7 février 2024 Lundi 24 février 2025
Vacances de Pâques	Vendredi 4 avril 2024 Lundi 22 avril 2025
Vacances d'Été	Vendredi 4 juillet 2025

## Journées libérées

Les élèves de l'école Sainte Marie n'auront pas classe les jours suivants :

- Vendredi 30 mai 2025 (Pont de l'Ascension)
- Lundi 9 juin 2025 (Lundi de Pentecôte)

## Réunions de rentrée

Elles se tiendront à partir de la fin du mois de septembre. Chaque enseignant communiquera la date de sa réunion de classe à la rentrée.

Les parents dont les enfants sont inscrits dans le dispositif ULIS seront invités aux réunions de la classe de leur enfant ; une réunion spécifique pour présenter l'évolution du dispositif ULIS aura lieu en septembre.

## Restauration scolaire

Les enfants peuvent prendre leur repas dans la cantine de l'école. Les repas sont préparés par le collège Saint Jean Baptiste de Guérande et sont livrés à l'école Sainte Marie.

Le prix du repas à compter de la rentrée 2024 est fixé à 4,30 €.

Par la fiche prélèvements du dossier d'inscription, les familles informent l'école d'un nombre approximatif de repas pris durant l'année. Cette information permet d'établir une facture annuelle. Celle-ci est ajustée en fin d'année scolaire ou en cours d'année, en cas de changement notable ou sur demande de la famille.

## Assurance scolaire et extrascolaire

L'école a souscrit pour votre enfant un contrat d'assurance « Individuelle Accident » qui le couvre en cas d'accident à l'école et en dehors. Une attestation est disponible sur le site Internet de la Mutuelle Saint Christophe ([www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr))

Le montant de cette assurance obligatoire est compris dans la cotisation de base.



## Tarifs de la scolarité

Le montant annuel de la cotisation de base est défini selon le quotient familial du foyer. 3 tranches ont été définies et sont indiquées dans le règlement financier. Les familles transmettent une attestation CAF pour justifier de leur tranche de prélèvement.

Les familles non-imposables sont exonérées de cotisation à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Dans ce cas, nous vous remercions de nous fournir votre avis de non-imposition.

**Les familles ayant plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire Sainte-Anne Gwenrann (école, collège Saint Jean Baptiste et Lycée La Mennais) bénéficient d'une réduction de la cotisation de 250 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. La réduction est appliquée sur le plus jeune enfant.**

Les frais supplémentaires facturés aux familles concernent :

- Le caractère propre de l'Établissement Catholique (culture Chrétienne ou Catéchèse) : 10€/an/enfant jusqu'au CE1 ; 20€/an/enfant à partir du CE2
- Les manuels pédagogiques dans la limite de 10€/an/enfant (élémentaires)
- Les sorties scolaires et interventions à caractère pédagogique dans la limite de 30€/an/enfant (hors projet exceptionnel)
- Les livres étudiés en classe et laissés aux élèves après leur étude (prix d'achat)

Vous recevrez en début d'année scolaire, une facture précisant l'échéancier des prélèvements bancaires.

## Service d'Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert le matin à partir de 7h00 (jusqu'à 8h30) et de 16h30 à 19H00 le soir, dans les locaux de l'école (accès par la placette ND la Blanche).

Ce service est géré par la municipalité de Guérande.

Les inscriptions (obligatoires) doivent être faites par l'intermédiaire du portail familles de la commune.

## Éveil à la foi – Culture chrétienne – Catéchèse

L'école Sainte Marie appartient au réseau de l'Enseignement Catholique. De ce fait, nous proposons un enseignement religieux.

- En maternelle et CP, l'éveil à la foi permet aux enfants de mieux appréhender les temps forts de l'année liturgique et dans chaque situation de la vie quotidienne, de découvrir la présence de Dieu.
- En CE1, la culture chrétienne se positionne dans la continuité de ce qui est vécu les années précédentes. Les enfants approfondissent leur connaissance de la religion au travers de la lecture des Évangiles.
- A partir du CE2, les familles choisissent entre la continuation de la culture chrétienne ou la catéchèse. La catéchèse est un temps de partage animé par des intervenants extérieurs, qui témoignent et transmettent leur propre foi. La catéchèse prépare également aux sacrements (baptême et communion)

## Association de Parents d'Élèves (APEL)

L'APEL de l'école Sainte Marie est composée de parents d'élèves bénévoles qui œuvrent pour :

- Assurer la relation entre l'école et les familles
- Animer l'école et organiser des animations ayant pour but de permettre l'accompagnement financier des projets pédagogiques menés par l'équipe enseignante

Toutes les familles sont invitées à faire preuve d'intérêt pour les actions menées par l'APEL. L'Assemblée Générale de l'APEL est un bon moment pour connaître les actions de l'APEL. Elle se déroule traditionnellement en début d'année scolaire.



## Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC)

L'OGEC de l'ensemble scolaire Sainte Anne Gwenrann est composé de parents d'élèves bénévoles des deux écoles.

Il a pour mission d'assurer la gestion financière et immobilière des écoles, en lien étroit avec les Chefs d'Établissements.

Le Conseil d'Administration coopte ses membres en amont de l'Assemblée Générale (qui se tient chaque année en début d'année civile) Les personnes intéressées par la gestion d'une école catholique peuvent se faire connaître auprès du Chef d'Établissement.

## Absence d'enfants – enfant malade

La place d'un enfant malade n'est pas à l'école. Les familles doivent s'organiser pour faire garder leur enfant.

Il convient également de prévenir l'école de toute absence en téléphonant au secrétariat au 02.40.24.91.48.

L'école ne peut pas délivrer de médicament. Les enfants ne doivent pas avoir de médicament sur eux ou dans le cartable. En cas de maladie chronique, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut être réalisé en lien avec le Chef d'Établissement et le médecin scolaire.

Les absences pour congés devraient être prises pendant les temps de vacances scolaires des enfants. Si une famille décide de retirer son enfant de l'école hors temps de vacances, elle doit le faire savoir au Chef d'Établissement et l'école ne sera pas tenue de donner de travail durant l'absence de l'enfant.

## Structure de jeux – cour élémentaire

La structure de jeux est accessible aux enfants de plus de 6 ans. Par simplicité de gestion de la sécurité des élèves de CP, **tous les élèves de CP peuvent accéder à la structure de jeux à partir de janvier 2025.** Ainsi, nous nous assurons que chaque enfant de CP ait bien 6 ans révolus.

## Fermeture de l'école pendant l'été

L'école sera fermée du 15 juillet au 18 août inclus.

Le Chef d'Établissement  
M. Olivier TARDIVEL

